

REMUNERATION CONTRAT APPRENTISSAGE 2020

BAREME DE REMUNERATION - Smic horaire brut au 1^{er} janvier 2020 : 1539 €

Année d'exécution du contrat	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
De 18 à 20 ans	43% du smic	51% du smic	67% du smic
	50 %* du smic	60 %* du smic	70 %* du smic
De 21 à 25 ans	53% du Smic	61% du Smic	78% du Smic
	65 %* du smic	75 %* du smic	85 %* du smic
De 26 ans et +	100% du Smic	100% du Smic	100% du Smic

*majoration branche associative sanitaire, sociale et médico-social à but non lucratif

EXEMPLES DE SIMULATION : [Simulation de salaire sur Alternance.emploi.gouv.fr](http://Simulation.de.salaire.sur.Alternance.emploi.gouv.fr)

APPRENTI 24 ANS DIPLOME NIVEAU 3 et 4 TISF DEAES AIDE-SOIGNANT ME	PRIVE moins de 250 salariés BRANCHE BASS		PRIVE plus de 250 salariés 5% des effectifs en alternance	
	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel
Salaire	1000	12004	816	9791
Cotisations patronales	304	450	5402	375
total	1451	17406	1191	14286
Exonération cotisations sociales		4802		3955
Aide exceptionnelle COVID 2020 <i>*sous réserve parution décret</i>		8000		8000
Coût annuel AIDES DEDUITES	4604		2331	
Coût mensuel	384		194	

APPRENTI 22 ANS 3 ans- DIPLOME NIVEAU 5 ES EJE ASS ETS PRIVE MOINS DE 250	ANNEE 1		ANNEE 2		ANNEE 3	
	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel
Salaire	816	9791	939	11269	1201	14409
Cotisations patronales	375	4495	431	5173	551	6615
total	1191	14286	1370	16442	1752	21024
Exonération cotisations sociales		3955		4552		5821
Aide exceptionnelle COVID 2020* <i>ETS moins de 250 salariés ou > 5% des effectifs en alternance *sous réserve parution décret</i>		8000				
Coût annuel AIDES DEDUITES	2331		11890		15203	
Coût mensuel	194		991		1267	

COMPARATIF	Contrat d'Apprentissage	Contrat de professionnalisation
Charges	L'apprenti est exonéré de charges salariales jusqu'à un salaire de 79% du SMIC. Salaire net = salaire brut	Charges salariales (environ 15% du brut)
Durée	6 mois à 3 ans	6 à 12 Mois Durée maximale jusqu'à 24 mois dans les cas prévus par l'accord collectif applicable à l'entreprise
Aide	<i>Pour les établissements privés de moins de 250 salariés et diplôme ou titre professionnel de niveau inférieur ou égal au BAC</i> - 4125 € pour la 1^{ère} année - 2000 € pour la 2 ^{ème} année AIDE EXEPTIONNELLE COVID 8000 € pour la première année* <i>*sous réserve parution décret</i>	Aides de Pôle emploi: 26 ans et plus : 2000€ Cumulable avec Aide état 45 ans et plus : 2000 €
Effectifs entreprise	Les apprentis ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif des entreprises pour l'application des dispositions législatives ou réglementaires	Les stagiaires sont pris en compte dans l'effectif.
Coûts pédagogiques	Pas de reste à charge pour la branche BASS , A voir selon les branches	Prise en charge couts pédagogiques variable selon OPCO: 9 à 12€ /h et 15€/H GEIQ et publics spécifiques
Emploi franc Secteur marchand ou GEIQ	Non	2 500 € par an, pendant 2 ans maximum, salariés résidant secteur spécifique (ZUS..etc)
Aides apprenants	Permis 500€ 3€/ repas et 6€ pour hébergement, si hébergement en UFA Revenus non imposables Carte étudiant des métiers Aide premier équipement 500 € dont PC portable	